

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CROUZET QUENTIN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	087S1156 <i>Crouzet Quentin</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOSECURIT ROUTE DE CAHORS 46300 - GOURDON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S046Z066
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	17/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EG-570-RH

Catégorie de véhicule : M1

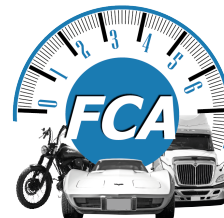
Energie : GO

Date de mise en circulation : 10/11/2016

N° PV : 24033914

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24032821	05/07/2024	RAS	
24033036	22/07/2024	RAS	
24033073	23/07/2024	RAS	
24033083	24/07/2024	RAS	
24033189	29/07/2024	RAS	
24033346	07/08/2024	RAS	
24033364	08/08/2024	RAS	
24033378	09/08/2024	RAS	
24033403	12/08/2024	RAS	
24033449	15/08/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 17/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.